



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

Compte rendu du Conseil Municipal

du Jeudi 23 février 2017

Présents : MM. GANÉE Roger, IMBERT Alain, TRAPET Edouard, BOULAHYA Rachid, GELIN Yves, DA SILVA Carlos et Mmes ROUX Michèle, HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, BROCAT Nathalie, SUILLEROT Emilie.

Absent(s)-excusé(s) : MM. GANÉE Jean-François procuration à M. GANÉE Roger, ERTUGRUL Ali, GIORGIS Jean-Jacques

Absent(s) non-excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Madame ROUX Michèle

A l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du jeudi 19 janvier 2017 est adopté.

Modification ordre du jour : tirage des jurés d'assises – dossier reporté lors d'un prochain conseil municipal : **accepté à l'unanimité.**

I – Logements communaux : attribution et travaux

a) **Attribution logements communaux :**

- a. **Appartement 4 place des Ecoles – 1^{er} étage – porte droite** : vu l'avis rendu par la commission « Patrimoine Immobilier » du 17 février dernier, à l'unanimité, **le Conseil Municipal décide d'attribuer** celui-ci à M. CERDAN Bernard et Mme SCHMITH Thérèse et de fixer le loyer à 450 €/mois.
- b. **Maison 1 place du 8 mai 1945** : vu l'avis rendu par la commission « Patrimoine Immobilier » du 17 février dernier, à l'unanimité, **le Conseil Municipal décide d'attribuer** ce logement à M. et Mme DUBOIS Joël et de fixer le loyer à 560 €/mois.

- b) **Travaux amélioration logement communal** : vu la demande de travaux formulée par la commission « Patrimoine Immobilier » du 17 février dernier et après discussion, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de prévoir la réfection de la salle de bain (remplacement d'une baignoire par une douche) au budget communal 2017 d'un logement communal sis 4 place des Ecoles et de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du programme « Village Côte d'Or ».

II – Transfert ZAE à Communauté de Communes : information et groupe de travail

M. le Maire fait un rappel de ce dossier qui a été examiné en réunion de conseil municipal de décembre dernier. Un tableau synthétique A été remis à chaque conseil municipal. Il présente les changements de compétences, conformément à la loi NOTRE du 7 août 2015, intervenus au niveau communal et communautaire depuis le 1^{er} janvier 2017 (voir annexe n°1).

Comme prévu en décembre dernier, M. le Maire souhaite être accompagné par des conseillers aux réunions de négociation pilotées par le bureau d'études compétent « Stratorial ». MM. Jean-François GANÉE, Rachid BOULAHYA et Mme Valérie HOSTALIER se portent volontaires.

III – Subventions année 2017

Après avoir entendu les explications de Madame Michèle ROUX, adjointe en charge de ce dossier, après échange sur certaines demandes, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer** les subventions proposées (voir annexe n°2).

IV – Communications du Maire

- a) **Tirage des jurés d'assises** : **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de reporter ce dossier lors d'un prochain conseil municipal afin de pouvoir prendre en compte les nouveaux inscrits (tableau du 28 février 2017).
- b) **Lotissement La Cour – signature acte de rétrocession** : cette dernière s'est déroulée le 10 février dernier à l'office notarial HARNISCH/BRESSON en présence du lotisseur, M. HINTZY.
- c) **Droits de préemptions reçus et traités** : M. le Maire donne lecture des droits de préemptions reçus dernièrement et traités.
- d) **Chèque remboursement orange internet bureau directrice école élémentaire** : **à l'unanimité**, le conseil municipal décide d'accepter le chèque de 42 €.
- e) **Fête patronale – emplacement – juin 2017** : M. le Maire et Mme Michèle ROUX, adjointe en charge des fêtes et cérémonies, rendent compte de leur rencontre avec les forains concernant le déplacement de la fête patronale sur le parking « Pâtis de la Borde ». Pour permettre d'accueillir tous les manèges, il est envisagé la réalisation d'une plateforme. M. Alain IMBERT, adjoint en charge des travaux, rencontrera dans les jours à venir des entreprises pour obtenir des devis.
- f) **CCAS** : afin de procéder au remplacement d'un membre au sein du CCAS, il est demandé aux conseillers municipaux de réfléchir à une candidature éventuelle lors du prochain conseil municipal. D'autre part pour des raisons professionnelles, M. Carlos DA SILVA, envisage de démissionner du CCAS. Il serait souhaitable de prévoir deux candidatures.

V – Questions diverses

- Mme Aurélie LABELLE souhaite connaître l'avis rendu par le SDIS concernant l'issue de secours envisagée au sein de l'école maternelle. M. le Maire l'informe que le bâtiment est conforme à la réglementation.
- Suite à la demande d'information de M. Carlos DA SILVA, M. le Maire confirme que le règlement de la ZAE autorise la construction de l'habitation principale de l'exploitation commerciale ou artisanale à condition qu'elle soit accolée au bâtiment commercial sachant que l'ensemble constitue un bien immobilier indivisible à la vente.
- Piscine de Seurre : suite à la demande de Mme Aurélie LABELLE, M. Alain IMBERT, Vice-Président à la Communauté de Communes, fait le point sur ce dossier. Une réunion communautaire spécifique sera organisée. Le coût financier est la principale difficulté (impact fort sur la fiscalité).

Fin de la séance : 21 heures 55

La séance étant levée, M. le Maire, donne la parole à M. Dominique CARREAUD, qui souhaite obtenir des informations sur les points suivants :

- **Rue aux Cordes – zone de rencontre** : vu l'implantation des panneaux signalétiques (sens interdit), il sera mis sur le sens interdit côté canal un panneau sens interdit « sauf vélos ».
- **Lotissement « 2000 »** : il sera procédé au remplacement du miroir à l'entrée du lotissement. Les espaces verts feront l'objet d'une réhabilitation par le service technique.
- **Le Boat** : M. Alain IMBERT, responsable des travaux à la Communauté de Communes, apporte des précisions concernant l'évacuation des eaux usées, des eaux de nettoyage des bateaux. Les travaux nécessaires sont prévus avec l'implantation d'un bac de décantation et de filtrage relié au réseau d'assainissement.

Concernant la signature du contrat de location, M. Alain IMBERT, précise qu'un bail commercial serait envisagé. M. Dominique CARREAUD s'étonne qu'une entreprise internationale comme le Boat n'ait pas investi. Il s'étonne que « Rives de Saône » supporte l'ensemble du coût financier de l'opération. M. Alain IMBERT souligne que ce choix a été validé pour éviter le départ de la Société « Le Boat » du site touristique fluvial de Saint-Jean-de-Losne/Saint-Usage. L'impact des touristes « loueurs de bateaux » est important sur le commerce local.